

MÉMO LOGOS



Eco-emballages

Ce logo signifie que l'entreprise cotise à éco-emballage.

Ce logo n'indique pas si l'objet est recyclable



Le logo Tidy man

Ce logo rappelle une règle de bon sens « jeter vos emballages dans une poubelle ».

Ce logo n'indique pas si l'objet est recyclable



La poubelle barrée

Ce logo indique que l'objet devra être ramené en déchetterie quand il sera en fin de vie (et non dans la poubelle d'ordure ménagère).



Le Ruban de Möbius

Ce logo né dans les années 70 signifie que l'emballage est potentiellement recyclable (si le centre de tri dont vous dépendez a un matériel assez performant pour le recycler). Si un pourcentage est précisé dans le symbole cela signifie le pourcentage du produit qui est fait à partir de matériaux recyclés.



Ex : Ici 65% du produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés.



Triman

Ce logo signifie qu'au moins une partie de l'emballage est recyclable.



Le nouveau logo du recyclage

Ce logo nous indique les parties de l'emballage qu'il faut mettre au recyclage et les parties à mettre à la poubelle classique.

Ici la barquette et le film plastique sont à jeter, l'étui carton est à recycler.

Quelques rappels...

- ✓ Les déchets recyclables doivent être mis en vrac ou dans des sacs jaunes adéquats fournis par les communes.
- ✓ Le verre doit être déposé dans le conteneur à verre de votre ville ou village sans les bouchons.
Attention le verre ménager (verres de table, vases,...), la vaisselle, la porcelaine & la faïence ne se recyclent pas, il faut les mettre avec les ordures ménagères !
- ✓ Les piles, cartouches d'imprimantes et les ampoules doivent être amenées en déchetterie ou ramenées en magasin (tous les magasins qui en vendent ont l'obligation de les récupérer).
- ✓ Le textile, linge de maison et les chaussures doivent être amenés en déchetterie ou dans des bornes de récupération de vêtements (vous pouvez également les donner à une association).

Rendez-vous sur le site internet de votre ville pour connaître les consignes de tri qui s'appliquent chez vous ou téléchargez l'application *Le Guide du tri* !

Pour nos amis Toulousains : [Consignes de tri à Toulouse](#)

Un français produit en moyenne 573 kg de déchet par an ! Et vous où en êtes vous ?

Contactez le COPRAE pour plus d'informations et des conseils pour réduire ses déchets !